

Mesdames, Messieurs les Maires et Elus,
Mesdames, Messieurs, les journalistes,

Mesdames, messieurs,

Cher Alain Bernard,

Monsieur l'Architecte, Thierry Nabères,

Chers agents.

Nous sommes réunis aujourd'hui pour la présentation du projet de restructuration de la piscine intercommunale ALTITUDE 500, piscine mythique, héritage des années 1960, une piscine d'été qui a marqué la mémoire de nombreux grassois avec sa vue remarquable, son parc paysager, son plongoir et qui a laissé, tout à chacun, des souvenirs d'enfance inoubliables.

La piscine ALTITUDE 500, a néanmoins subi les assauts du temps, et aujourd'hui, elle ne répond plus aux normes actuelles. Et encore plus, dans ce contexte de changement climatique qui impose à chacun, un changement de comportements, des

nouvelles manières de consommer, et qui nous obligent collectivités, institutions, élus à repenser nos politiques publiques d'aménagement du territoire, d'urbanisme, de développement économique pour qu'elles soient durables, jusqu'à bien entendu repenser le bâti pour nos équipements, bâtiments, nos espaces publics, afin qu'ils soient résilients, performants face aux risques et défis qui nous attendent.

Aujourd'hui, plus que jamais, et enfin, nous sommes au cœur de l'action. J'ai hâte de vous donner rendez-vous en 2026 pour inaugurer ensemble ce nouvel équipement sportif de premier ordre. Depuis ma présidence en 2014 de la CAPG, et avec l'ensemble des élus, nous savions l'importance de travailler sur la création d'un espace nautique territorial pour qu'il soit accessible à tous, petits et grands, et ce, toute l'année.

Partant de là, nous avons envisagé cet ambitieux projet car en effet, il a pour vocation d'être à la fois un centre d'apprentissage de la natation des scolaires, un lieu d'entraînement et de compétition pour les associations et un espace de détente et de sport de qualité pour tous, tout en y associant,

grâce à la proximité de l'Espace Culturel Altitude 500, des activités périscolaires ou extrascolaires loisirs/culture.

Vous le savez, la natation se situe dans les 3 premières activités sportives pratiquées par les français. Assurément, ce nouvel espace nautique a pour vocation de répondre pleinement aux usages et modes de vie actuels de nos concitoyens et à l'impérieuse nécessité du « savoir nager ».

A ces considérations, il faut rajouter notre souci de la prise en compte de la vétusté de la piscine ALTITUDE 500 qui n'était plus du tout adapté aux usages d'aujourd'hui.

Le temps consacré à la réflexion, aux études, a été long mais nécessaire pour « écrire » ce projet qui devait être compatible avec les attentes de nos habitants, et associations des 23 communes. Toutes les décisions ont été prises de façon concertées, pesées, entérinées lors de nos commissions, lors de nos assemblées que ce soit pendant les bureaux communautaires ou encore lors des Conseils Communautaires.

Le choix de restructurer la piscine ALTITUDE 500

a été pour nous une préoccupation majeure. Nous avons entériné cette option car ce site répond aux meilleures conditions pour accueillir les usagers de notre territoire. Son accès, sa desserte et sa centralité au regard de nos établissements scolaires sont primordiaux au moment où nous devons favoriser les modes alternatifs et durables. Notre future piscine bénéficie d'une desserte en transport en commun, un parking gratuit à proximité de 80 places, avec 8 bornes électriques, 30 places vélos en boxyclettes et 18 emplacements deux-roues. Avec la Commune et le Conseil départemental des Alpes-Maritimes, nous allons également travailler sur l'amélioration/la création des liaisons piétonnes et cyclables du site.

Par ailleurs, son emplacement à **proximité de l'Espace Culturel Altitude 500, Cher Eric Monvoisin**, lieu également d'échange, de partage, dédié à la culture, aux loisirs, mais aussi l'insertion paysagère du bâtiment à proximité du parc naturel départemental de Roquevignon où d'ailleurs est installé désormais ACRI-ST, dans les anciens locaux du CERGA, centre névralgique du Newspace, mais aussi l'histoire de la piscine Altitude 500, devenue un lieu mythique grâce à sa vue

exceptionnelle, nous ont invité à restructurer cette piscine tout en conservant une exigence sur la qualité architecturale de notre projet.

Nous avons su renforcer notre cohésion pour porter ce projet d'envergure et je remercie chacune et chacun d'entre vous. C'est vrai, il a fallu déployer force et conviction pour convaincre de la bonne décision que représente la construction d'une grande piscine sur notre territoire ouverte toute l'année.

Je le répète, c'est ensemble que nous construisons cette nouvelle réalisation, c'est ensemble que nous porterons ce projet auprès de nos financeurs que sont l'Etat, la Région et le Département, l'Agence Nationale du Sport, l'ADEME et c'est ensemble que nous poserons demain la 1^{ère} pierre.

Au-delà d'une force politique et d'une ambition partagée à porter ce projet, il y a aussi un collectif de conseillers techniques qui ont mis leurs talents et tous leurs savoir-faire au service de ce projet. Alors je voudrais remercier en premier lieu **Alain Bernard, Triple médaillé Olympique aux JO de Pékin en 2008 et de Londres en 2012, et de**

nombreux titres européens et mondiaux, et qui a accepté de nous accompagner dans la construction du cahier des charges, la consultation et analyse des projets au sein du comité technique. Tout comme je voudrais saluer le travail des équipes, qui sous la tutelle de Gilles RONDONI, Vice-président de la CAPG délégué au sport, adjoint à la ville de Grasse, et de Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Vice-président de la CAPG délégué aux travaux, Maire de Peymeinade et sous la Direction Générale de Marc FACCHINETTI, de Nathalie CAMPANA, Silouane FAXEL, ont travaillé en mode projet et en concertation et synergie jusqu'à la délibération par le Jury que je tiens à saluer également. Remerciements à l'équipe projet : en premier lieu Céline BOUREL, Cédric ALLARD et Jean-François PRIN sans oublier les autres services qui ont participé à l'avancée du projet : Cédric DIAZ, Brahim ABEDI, Axel MARTIN, Xavier MALLENGE, Julien JAMET, Raphaël FLATOT, Laurence TARTOCCHI.

Un jury comme je le disais que nous devons saluer pour leur implication composé **d'élus** (Claude CEPPI, Valérie COPIN, Jean-Marc MACARIO, Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Roland RAIBAUDI,

Gilles RONDONI), de **personnes qualifiées** (Luc ALBBOUY Architecte des Bâtiments de France, Sophie NIVAGGIONI représentant le syndicat des architectes, Arthur RANDIGUAN représentant l'ordre des architectes, Emmanuel CHELOTTI représentant du CINOV, Fédération des Métiers de la prestation intellectuelle du Conseil, de l'Ingénierie et du Numérique) et enfin **d'Alain BERNARD**.

L'investissement consenti, est très important, puisqu'il porte sur un investissement prévisionnel de **14 687 590 € HT** (montant travaux hors options) avec une **date prévisionnelle de livraison en mars 2026**. Cet équipement profitera assurément sur le long terme à plusieurs générations, mais aussi à l'ensemble de notre bassin de vie, voire bien au-delà.

Alors, vous allez me dire : mais où vont aller nos usagers pendant les travaux ?

Ensemble, et en prévision des travaux qui vont débiter rapidement, nous avons fait le choix de ne pas ouvrir la piscine ALTITUDE 500 dès cette année, en juillet et août. Au risque de décevoir nos usagers, mais cette décision longuement réfléchie,

et assumée s'est faite par les coûts de revient très élevés que ce soit par les frais de personnel que par les coûts de fonctionnement (gaz, eau, électricité, produits d'entretien, arrosage) et de travaux de réfection à réaliser à minima comme par exemple des frais de peinture et autres soit un **coût de fonctionnement global et à minima de près de 250 000 € pour 2 mois d'ouverture.**

Une économie budgétaire, pas des moindres. Sans compter que dans ce contexte de raréfaction d'eau, le remplissage obligatoire de la piscine que nous impose les règles sanitaires, pour une durée de 2 mois, semble à l'heure où on demande à chacun de faire des efforts dans ses habitudes de consommation d'eau, clairement inadapté. **Les collectivités doivent être les premières à cultiver l'exemplarité publique.** C'est donc un choix pleinement assumé, une question de cohérence de politiques publiques vertueuses qui nous a décidé à la fermeture de la piscine dès cet été tout en précisant que nous avons mis en place, en lien avec les services techniques de la Ville de Grasse, **un système de récupération des eaux stockées dans les bassins depuis la précédente saison et qu'elles sont actuellement réutilisées par les**

services de la proximité de la ville pour le nettoyage ainsi que par les pompiers.

Pour ne pas pénaliser les usagers à profiter du bain pendant cette 1^{ère} saison estivale, nous avons décidé dès cet été et pendant toute la durée des travaux de la piscine ALTITUDE 500 jusqu'en 2026, de **l'ouverture de la piscine HARJES toute l'année**, et ce tous les jours, des cours collectifs y seront proposés tout comme des cours d'Aquagym et bien sûr, la piscine Peymeinade est déjà ouverte à tous comme chaque année selon son fonctionnement habituel. Il est à préciser que dès l'ouverture en 2026 d'ALTITUDE 500, nous procéderons à la fermeture définitive d'HARJES toujours dans un souci de cohérence et d'optimisation. ALTITUDE 500 est un projet qui a été conçu justement pour être l'espace nautique territorial capable d'accueillir largement et ce, toute l'année l'ensemble des scolaires, associations et public du Pays de Grasse voire des bassins voisins.

Maintenant que nous avons dressé le panorama du contexte du projet de restructuration de la piscine, et des solutions alternatives proposées à

nos usagers pour profiter au mieux de la saison estivale, venons-en au projet.

Avant tout je voudrais que nous saluons ensemble l'équipe lauréat : il s'agit du cabinet de l'architecte **Thierry Nabères, TNA Architectes. Félicitations à vous ! Le cabinet TNA Architectes sera accompagné de Symbieau Tech / Ingerop / Impact acoustic / Ecco / Stoa.** Ensemble, aux côtés du comité technique et de l'équipe projet de la Communauté d'Agglomération, ils auront la responsabilité de mener à terme ce chantier d'envergure. Vous êtes sortis vainqueur d'un concours pour lequel nous avons reçu près de 30 candidatures, puis d'un match final à 3 avec la majorité pour votre projet.

Le Jury a fait le choix de ce projet qui va vous être présenté par le cabinet d'architectes sur plusieurs critères :

- fonctionnalité des espaces
- coûts d'investissement et de fonctionnement
- parti pris architectural et insertion dans le site
- logique de développement durable en respectant des critères stricts sur le plan environnemental que

ce soit la gestion rigoureuse des consommations d'eau, les énergies renouvelables etc

-délai de livraison.

Très clairement, ce nouveau centre aquatique anticipe ce que seront les équipements du XXIème siècle.

Je veux remercier une fois de plus tous les Maires de nos 23 communes, les conseillers communautaires pour avoir soutenu et défendu avec brio la réalisation de ce projet. Ce futur centre nautique est voulu et conçu pour accueillir une grande variété de publics, des bébés nageurs, en passant par les scolaires, les clubs sportifs, jusqu'aux retraités, ceux qui veulent faire des lignes d'eau comme ceux qui veulent barboter ou se détendre y trouveront, j'en suis certain, du plaisir et des animations de qualité, et des lignes d'eau et des locaux pour réussir des performances.

Je vous remercie.